

Ne pas publier, diffuser ou distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

EURO DISNEY S.C.A.

Euro Disney S.C.A. annonce la remise de la lettre de confort de l'expert indépendant confirmant le caractère équitable, à la date de ladite lettre, du prix proposé pour l'offre publique obligatoire qui devrait être initiée par les filiales de The Walt Disney Company dans le cadre de la proposition de recapitalisation et de réduction de l'endettement du Groupe Euro Disney annoncée le 6 octobre 2014

(Marne-la-Vallée, 1^{er} décembre 2014) – Euro Disney S.C.A. annonce que le cabinet Ledouble S.A.S. a remis le 27 novembre 2014 une lettre de confort dans le cadre de la proposition de recapitalisation et de réduction de l'endettement du groupe Euro Disney S.C.A., soutenue par The Walt Disney Company (la « Proposition »). La lettre de confort a été remise au Conseil de surveillance d'Euro Disney S.C.A., avec copie à The Walt Disney Company (« TWDC ») et confirme le caractère équitable, à la date de ladite lettre, du prix par action de 1,25 euro (le « Prix de l'Offre ») auquel l'offre publique qui devrait être initiée, par les filiales de TWDC sur les actions d'Euro Disney S.C.A. détenues par les autres actionnaires d'Euro Disney S.C.A. (l'« Offre Publique Obligatoire ») serait effectuée.

Cette lettre de confort a été préparée sur la base de la même méthodologie que celle que le cabinet Ledouble S.A.S. utilisera pour établir l'attestation d'équité devant être remise dans le cadre du processus d'Offre Publique Obligatoire, comme annoncé le 6 octobre dernier.

Les conclusions du cabinet Ledouble S.A.S. sont reprises ci-après :

« Par référence à la même méthodologie que celle que nous utiliserons pour établir l'attestation d'équité, sur la base des informations de marché dont nous disposons à ce jour, qui ne préjugent pas de leur évolution future, et prenant en compte le contexte global de l'Opération et l'enchaînement de chacune de ses composantes, nous confirmons à ce stade de nos travaux, que nous n'avons pas relevé d'éléments susceptibles de remettre en cause le caractère équitable, pour les actionnaires d'Euro Disney S.C.A. existants, du prix d'Offre de 1,25 euro. »

Par ailleurs, le cabinet Ledouble S.A.S., conformément à la mission qui lui a été confiée par le Conseil de surveillance d'Euro Disney S.C.A., remettra dans le courant du mois de décembre un rapport relatif aux augmentations de capital réservées devant être réalisées en vertu de la Proposition, et ce conformément aux dispositions de l'article 261-2 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers ; ce rapport sera mis à la disposition des actionnaires au moins dix jours de bourse avant la tenue de l'assemblée générale appelée à autoriser l'ensemble des opérations envisagées dans le cadre de la Proposition.

* * *

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, du Japon ou de l'Australie. Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de titres financiers aux Etats-Unis d'Amérique ou dans tout autre pays.

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente des valeurs mobilières ou une sollicitation d'une offre d'achat des valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les titres financiers ne peuvent être ni offerts ni vendus aux Etats-Unis d'Amérique sans enregistrement ou exemption d'enregistrement conformément au US Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »). Les titres financiers d'Euro Disney S.C.A. mentionnés dans ce communiqué de presse n'ont pas été et ne seront pas enregistrés conformément au Securities Act, ou aux lois d'un autre Etat, et ne peuvent être offerts ou vendus aux Etats-Unis ou à un ressortissant américain sauf en vertu d'une exemption ou d'une transaction non soumise aux exigences d'inscription au titre du Securities Act et des lois étatiques applicables. Euro Disney S.C.A. n'envisage aucune offre de titres au public aux Etats-Unis, ou de procéder à une offre publique de valeurs mobilières aux Etats-Unis.

Les titres financiers n'ont pas été offerts, directement ou indirectement, au public en France. Toute offre de titres financiers ou distribution de documents d'offre relatifs à ces titres ne sera proposé uniquement aux (i) personnes fournissant le service d'investissement de gestion de portefeuille pour compte de tiers et/ou (ii) investisseurs qualifiés agissant pour leur propre compte tels que définis aux articles L. 411-2 et D. 411-1 du Code monétaire et financier et conformément aux dispositions des articles L. 411-1 et L. 411-2 du Code monétaire et financier.

Dans les Etats membres de l'Espace Economique Européen ayant transposé la Directive 2003/7/CE (telle que modifiée) (la « Directive Prospectus ») autres que la France, ce communiqué de presse et toute offre éventuelle sont destinés exclusivement aux personnes qui sont des « investisseurs qualifiés » et agissant pour leur propre compte au sens de la Directive Prospectus et de toute disposition légale ou réglementaire prise en application de cette directive par l'Etat membre concerné.

Ce communiqué ne constitue pas une invitation à s'engager dans, et n'a pas pour objet d'encourager, une activité d'investissement, au sens de la Section 21 du Financial Services and Markets Act 2000, tel qu'amendé (« FSMA »). Ce document est exclusivement destiné (i) aux personnes qui se trouvent hors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement (investment professionals) au sens de l'article 19(5) du FSMA (Financial Promotions) Order 2005 (le « Règlement »), (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) du Règlement (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) et (iv) à toute autre personne à qui ce communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (toutes les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les titres financiers d'Euro Disney S.C.A. décrits dans le présent document, sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres financiers ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué de presse dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Si elle était réalisée, l'Offre Publique Obligatoire décrite dans le présent communiqué ne serait pas faite, directement ou indirectement, par l'intermédiaire des courriers, des moyens ou instruments du commerce international ou entre états, ou des infrastructures d'une bourse nationale, aux Etats-Unis d'Amérique et ne pourrait être acceptée qu'en dehors des Etats-Unis d'Amérique.

* * *

Contact Presse

Euro Disney – Cathy Pianon
e-mail: cathy.pianon@disney.com

Brunswick
Tel: +331 53 96 83 83
e-mail: eurodisneyparis@brunswickgroup.com

Relations Investisseurs

Nicole Lopez
Tel: +331 64 74 58 55
Fax: +331 64 74 56 36
e-mail: nicole.lopez@disney.com

Prochain communiqué de presse : Mise à disposition du Document de Référence de l'Exercice 2014.

Toutes les informations financières peuvent être consultées sur notre site internet <http://corporate.disneylandparis.fr>

Code ISIN: FR0010540740
Code Reuters: EDLP.PA
Code Bloomberg: EDL: FP

Le Groupe exploite le site de Disneyland® Paris qui comprend le Parc Disneyland®, le Parc Walt Disney Studios®, sept hôtels à thèmes d'une capacité totale d'environ 5 800 chambres (sans tenir compte d'environ 2 300 chambres des hôtels exploités par des partenaires tiers, localisés sur le site), deux centres de congrès, le centre de divertissements Disney Village® et un golf. L'activité du Groupe comprend également le développement d'un site de 2 230 hectares, dont la moitié reste à développer. Les actions d'Euro Disney S.C.A. sont inscrites et cotées sur Euronext Paris.